

Département fédéral de l'intérieur DFI  
3003 Berne

Par e-mail à : [vernehmlassungen@blv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@blv.admin.ch)

Berne, le 15 septembre 2017 usam-No/nf

## **Réponse à la consultation** **Modification de différentes ordonnances dans le domaine de la santé animale**

Mesdames, Messieurs,

Numéro 1 des PME helvétiques, l'Union suisse des arts et métiers usam représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises. En tant que plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, nous nous engageons sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

### • **Remarques générales**

Pour rappel, ce projet propose différentes mesures spécifiques pour lutter plus efficacement contre les épizooties, notamment la dermatose nodulaire contagieuse, qui se propage de façon foudroyante et qui pourrait atteindre la Suisse. Afin de lutter contre les épizooties existantes ou nouvelles, cette proposition souhaite inscrire les bases légales d'un document d'accompagnement électronique pour les animaux à onglons et développer le contrôle de la circulation des ovins et des caprins. Par ailleurs, et dans un but d'endiguer toute propagation, différentes mesures pourront être prises dans le cadre de la collecte de lait en cas d'apparition de la fièvre aphteuse en Suisse. De plus, il est prévu d'adapter aux règles de l'UE l'obligation d'enregistrement et d'autorisation pour les établissements qui éliminent les sous-produits animaux. Ces nouveaux éléments requièrent des adaptations dans plusieurs ordonnances.

L'apparition de nouvelles épizooties contraint la Suisse à prendre des mesures pour se protéger efficacement contre ces maladies. Elles peuvent avoir de sérieuses conséquences sur la faune, l'écosystème en général et l'être humain, ce qui peut amener à un affaiblissement conséquent de la place économique Suisse. L'usam est d'avis que l'optimisation des démarches de contrôle doit impérativement se faire sans création d'un flot de nouvelles réglementations.

L'usam soutient ainsi globalement le projet présenté sous réserve des points suivants :

### • **Ordonnance sur les épizooties**

L'introduction des marques auriculaires électroniques pour les animaux à onglons ainsi que des documents d'accompagnement électroniques est saluée. Or, dans la pratique, ceci doit représenter une simplification administrative et ne doit en aucun cas engendrer de coûts supplémentaires. Il est par exemple prévu de poser dorénavant deux marques auriculaires aux ovins et aux caprins.

Le rapport ne précise pas les raisons de cette mesure coûteuse et pénible à mettre en œuvre. Il s'agit également de préciser qui couvrira les coûts de la mise en place et le suivi des documents d'accompagnement électroniques.

- **Ordonnance relative à la banque de données sur le trafic des animaux**

Bien que les modifications proposées pour développer le contrôle du trafic des ovins et des caprins entraînent de nouveaux frais d'exploitation, l'usam soutient cette proposition. Il s'agit de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter toute propagation des maladies sur le sol helvétique. Les conséquences peuvent mener à un affaiblissement de l'économie. Il est à signaler que la densité réglementaire est déjà très conséquente dans le domaine vétérinaire et qu'il est primordial de limiter et simplifier au maximum les prescriptions afin d'éviter toutes charges administratives disproportionnées.

- **Ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux**

Pour les ovins et caprins, les nouveaux émoluments de -.50 centimes prévus pour la notification de l'abattage d'un animal sont trop élevés.

- **Ordonnance concernant l'allocation de contributions pour payer les frais d'élimination des sous-produits animaux**

La notification de l'abattage à la BDTA devra, selon le texte proposé, déjà coûter -.50 par ovin ou caprin. Ici, il est prévu de réduire, en plus, de moitié les contributions pour couvrir les frais d'élimination. Il n'est pas acceptable d'imposer une double charge supplémentaire aux abattoirs. Il faut créer des conditions-cadre propices aux développements de l'économie afin de permettre à nos entreprises de rester concurrentielles sur le marché.

En tant qu'organisation faîtière des PME, nous soutenons pleinement les prises de position de l'Union Professionnelle Suisse de la Viande et de la Chambre vaudoise des arts et métiers.

Nous vous remercions par avance pour la prise en considération de notre prise de position dans votre processus décisionnel et restons à votre disposition pour tout complément d'information ou pour un entretien.

Meilleures salutations,

**Union suisse des arts et métiers usam**



Hans-Ulrich Bigler  
Directeur, conseiller national



Hélène Noirjean  
Responsable du dossier